

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BOUHELIER - Mme BERNARD - M. PERRON - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVELLEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD**Membres absents** : Mme POPARD - M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Association Images en bibliothèques - Adhésion de la Ville**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations.

Ces établissements peuvent ainsi avoir accès à des informations relevant de leur domaine d'activité, recueillir de la documentation mais également participer à des rencontres sur le plan national et international.

Dans le cadre du développement de ses collections audiovisuelles, il apparaît souhaitable que la Ville puisse adhérer à l'association Images en bibliothèques, qui présente un réel intérêt pour la Bibliothèque municipale, étant précisé que le montant actuel de la cotisation s'élève à 91,47 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

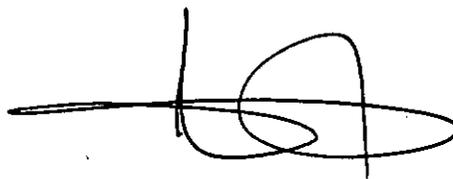
1- décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2007 et les années suivantes, à l'association Images en bibliothèques ;

- 2- dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PUBLIÉ LE 24 MAI 2007**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**24 MAI 2007**

